

Versailles, le 1er octobre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rassemblements lycéens – Le préfet des Yvelines prend des mesures pour prévenir les troubles à l'ordre public.

Depuis le début de la semaine, des rassemblements de lycéens sont constatés aux abords de nombreux établissements dans le cadre d'un mouvement social. Plusieurs ont entraîné des débordements et tentatives de blocage des établissements nécessitant l'intervention des forces de l'ordre.

Le préfet des Yvelines condamne avec la plus grande fermeté les dégradations et les violences commises en marge de ces rassemblements ainsi que les attaques contre les forces de l'ordre.

Il appelle les élèves à s'éloigner des attroupements violents, des jets de projectiles et de mortiers d'artifice où ils sont gravement mis en danger par des comportements irresponsables.

Bilan du mouvement lycéen dans les Yvelines

- 82 interpellations ont été effectuées depuis le début du mouvement ;
- Plusieurs policiers ont été légèrement blessés par des tirs de projectiles ;
- 2 lycéens ont été blessés par des tirs de projectiles émanant des manifestants en marge des rassemblements.

Afin de protéger les personnes et les biens, le préfet des Yvelines a pris les mesures suivantes :

1. Interdiction de l'acquisition, du port et de la détention d'articles pyrotechniques ;
2. Interdiction de la détention et du transport de carburants, de produits inflammables, chimiques, corrosifs, ou explosifs, dans des contenants transportables ;
3. Interdiction du port et du transport d'armes, d'éléments d'armes et de munitions, y compris factices, ainsi que le port et le transport d'objet pouvant constituer des armes par destination.

4. Interdiction du port d'équipements de protection destinés à mettre en échec les moyens des forces de l'ordre aux abords et au sein des rassemblements dans les lycées des Yvelines ;
5. Interdiction des rassemblements aux abords des lycées placés en enseignement en distanciel, sur décision des services académiques.

Le préfet salue et soutient pleinement l'action des forces de l'ordre et appelle à la responsabilité de chacun. La priorité absolue reste la protection des personnes et la préservation de l'ordre public.

Contact presse : pref-communication@yvelines.gouv.fr